

AR Prefecture

063-200070712-20240404-20240321_08-DE
Reçu le 04/04/2024
Publié le 04/04/2024

N° 20240321-08

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 MARS 2024 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 14 mars 2024

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 21 mars 2024 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Jean-Eric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Isabelle ROCHE LACOMBE, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Yves GACON, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Christophe DOS SANTOS, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Michel COMBRONDE, Monique DURANT PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Didier STURMA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Maryse BARGE à Olivier CHAMBON
Marina DA COSTA à Patrick SAUZEDDE
Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD
Catherine PAPUT à Pierre CONTIE

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :

Jean-Pierre DUBOST, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Michel COUPERIER, Ludovic DASSAUD, Caroline GUELON, Georges LOPEZ, Philippe BARRAU.

Conseillers ayant voix délibérative :

Guy PRADELLE, Marjolaine BECHON.

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE

MARCHE DE TRAVAUX ECOPOLE – RECTIFICATION ERREUR MATERIELLE

Rapporteur : Tony BERNARD, Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique

Vu la délibération n°20230921-20 du Conseil communautaire du 21 septembre 2023.

AR Prefecture

063-200070712-20240404-20240321_08-DE
Reçu le 04/04/2024
Publié le 04/04/2024

Considérant que lors de sa séance du 21 septembre 2023, le Conseil Communautaire a autorisé la signature du « Lot 9 - Menuiseries intérieures » du marché de travaux pour la construction d'un Ecopole à Thiers avec l'entreprise SAS GIRARD (63550 SAINT-REMY-SUR-DUROLLE) pour un montant de 160 553 euros HT.

Considérant qu'en raison d'une erreur de retranscription, le montant indiqué dans la délibération est erroné.

Considérant que le montant indiqué par SAS GIRARD dans l'acte d'engagement est de 160 533 euros HT.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Acte** l'erreur matérielle constatée dans la délibération n°20231130-30 du 21 septembre 2023,
- **Prend** en compte que le lot 9 – « Menuiseries intérieures » est attribué à l'entreprise SAS GIRARD (63550 SAINT-REMY-SUR-DUROLLE) pour un montant de 160 533 euros HT ;
- **Autorise** le Président à signer tout document se rapportant à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 52

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 52

Abstentions :

Conseillers présents : 48

Pour : 52

Représentés : 4

Contre :

Non-participation :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le secrétaire de séance



Pierre CONTIE

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

